



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 04 février 2021
Date de publication : 19 février 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 04/21

Objet

Rapport 2020 sur la situation en matière de Développement Durable

Secrétaire de séance

Philippe BLANCHET

Rapporteur :

Olivier MEUGIN

Délégués absents ayant donné procuration :
D. Germond à J.B Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet, E. Pauvret à M.R Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

Délégué absent non suppléé et non représenté :
P. Jacquot.

Depuis 2010, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable, les deux parties principales suivantes :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité,
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les cinq finalités du développement durable sur lesquelles doit porter ce rapport, mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement, sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20210211-0421-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport de Développement Durable 2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente.

Fait à Dole,
Le 11 février 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Place de l'Europe - 39100 DOLE

Tél. : 03.84.79.78.40

info@grand-dole.fr

INTRODUCTION

Conformément aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite "Grenelle II", précisée par le décret du 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011, ce rapport a pour objet de dresser une image de la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En s'appuyant sur :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire

Ces deux éléments seront passés au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ainsi ce rapport permettra de présenter les activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous l'angle du Développement Durable.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composé de 47 communes, sur une superficie de 427 km². Selon le recensement de la population de 2015, le territoire possédait 53 814 habitants, soit une densité moyenne de 126 hab/km². Elle se compose d'une ville centre, dont la population représente 47,5 % de la population totale de l'agglomération pour une densité de 648,9 hab/km², et de communes à caractère plus rural.

Les quatre axes constituant ce projet seront le socle de ce document et seront abordés en toile de fond. Pour rappel, il s'agit de :

- Développer et confirmer le potentiel d'attractivité du territoire,
- Garantir un développement durable et équitable,
- Pérenniser et renforcer les services à la population,
- Renforcer la solidarité entre les habitants et entre les territoires.

SOMMAIRE

I.	<u>LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	PAGE 4
	1. <u>Favoriser les modes de déplacements doux</u>	PAGE 4
	2. <u>La maîtrise de la consommation énergétique et les énergies renouvelables</u>	PAGE 5
	3. <u>La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire</u>	PAGE 8
II.	<u>LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</u>	PAGE 12
	1. <u>La trame Verte et bleue (TVB) et milieux naturels</u>	PAGE 12
	2. <u>La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire</u>	PAGE 15
	3. <u>Sensibilisation à l'éco-citoyenneté</u>	PAGE 18
	4. <u>Qualité de l'eau</u>	PAGE 19
III.	<u>L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS</u>	PAGE 20
	1. <u>Soutenir l'offre culturelle</u>	PAGE 20
	2. <u>Soutenir l'offre sportive du territoire</u>	PAGE 22
	3. <u>Santé</u>	PAGE 24
IV.	<u>LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS</u>	PAGE 25
	1. <u>Renforcer les solidarités territoriales</u>	PAGE 25
	2. <u>Mise en place de schémas et de planifications</u>	PAGE 25
	3. <u>Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des services de mobilité</u>	PAGE 27
	4. <u>Une prise en compte de chaque territoire</u>	PAGE 28
V.	<u>LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</u>	PAGE 30
	1. <u>Valorisation des commerces de proximité</u>	PAGE 30
	2. <u>Schéma de mutualisation</u>	PAGE 30
	3. <u>La restauration scolaire</u>	PAGE 31

I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Favoriser les modes de déplacements doux

Travaux d'aménagement de voies douces sur le territoire

Le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte est entré en phase opérationnelle. Les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises, les travaux de débroussaillage ont été reportés d'une année et débutent en novembre 2020, pendant l'hiver conformément aux prescriptions pour la préservation de la biodiversité. La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 8 mois.

Sensibilisation à la pratique des modes de déplacement alternatifs

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, le Grand Dole a organisé le 20 septembre la **4ème édition de la Boucle insolite** adaptée aux contraintes sanitaires : une balade urbaine d'environ 20 kilomètres en extérieur uniquement à Dole, Foucherans et Choisey pour découvrir autrement la ville de Dole, visiter des lieux habituellement fermés au public et inciter les citoyens à prendre leur vélo en ville.



La boucle a réuni environ 1200 participants pour cette édition, un record, il s'agissait d'un public familial.

Extension du service VDole

Le Grand Dole a inauguré en mai 2016 le service de location de vélo de longue durée VDole. L'objectif principal est d'inciter à la pratique du vélo en permettant aux usagers de disposer d'un vélo, à des tarifs modestes. Cette solution constitue pour l'utilisateur une alternative à l'acquisition d'un vélo, et lui permet d'effectuer des déplacements quotidiens, dans le périmètre de l'agglomération.

Dans un souci d'intégration complète à la logique de transport du Grand Dole, ce service est un service du réseau de transport urbain de voyageurs TGD, géré par le guichet unique en gare voyageurs. Cela permet d'améliorer encore les complémentarités entre le bus, le train et le vélo.

Le Grand Dole poursuit l'extension du service **en 2020** en proposant à la location **3 nouveaux vélos** à assistance électrique (VAE). Au total, ce sont donc 15 vélos classiques et 14 VAE qui sont proposés à la location.

Ce système de location est couplé avec l'installation par le Grand Dole d'**un abri à vélos sécurisé** sur le parvis de la gare de Dole, dont la capacité a été doublée en septembre 2020 pour atteindre 72 places.

Les chiffres 2020 sont les suivants :

Location vélos :

- 8 locations de 1 mois
- 1 location de 3 mois
- 3 locations de 6 mois
- Taux d'occupation 19%

Location VAE :

- 3 locations de 1 mois
- 31 locations de 3 mois
- Taux d'occupation 69%



Afin de ne pas pénaliser les locations qui courraient pendant la période de confinement, leur durée a été prolongée pour une période de location équivalente.

2. La maîtrise de la consommation énergétique et les énergies renouvelables

[La poursuite du programme « Habiter Mieux »](#)

L'éradication des « passoires énergétiques » a été réaffirmée en 2020 comme un objectif national, dans un contexte d'accompagnement des ménages qui a cependant évolué.

Si le programme « Habiter Mieux » se poursuit, il se voit néanmoins amputé des dossiers « simples » mis en place en 2018 au profit de « MaPrimeRénov' », nouveau régime d'aides pour les ménages modestes.

Cette nouvelle aide, gérée au niveau national et pour lequel nous n'avons pas de données locales, conjuguée à l'offre de subventions proposée par Action Logement pour les ménages salariés du secteur privé, a un impact significatif sur le nombre de ménages accompagnés par le circuit Anah.

Ainsi, hors du périmètre de l'OPAH-RU détaillé ci-après, **50 ménages ont bénéficié de subventions pour l'amélioration énergétique de leur résidence principale** à fin octobre (soit - 42% par rapport à 2019 à la même période). En revanche, il s'agit de travaux pour lequel nous savons que le gain thermique est d'au moins 25 %, voire même de 35 % pour les projets de sortie de précarité énergétique créée par l'Anah en juillet (18 % des dossiers).

Concernant « MaPrimeRénov' », il est à noter que le dispositif est étendu à l'ensemble des ménages au 1^{er} janvier 2021, avec possibilité de déposer des dossiers de demandes depuis le 1^{er} octobre de cette année. Cette aide forfaitaire s'inscrit en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique.

L'OPAH-RU du Cœur de ville de Dole

Le volet «Habitat» du programme «Action Cœur de ville» s'est traduit par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, dont la convention d'opération a été signée le 8 juillet 2016 pour une durée de 5 ans.

Ce programme doit notamment répondre aux objectifs suivants :

- Identifier et accompagner les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes pour la réalisation de travaux d'obtenir une **amélioration de la performance énergétique du logement**, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique et financier.
- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des propriétaires bailleurs de l'opération programmée et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

Pour l'ensemble des projets, principalement des logements dégradés, la recherche de travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique est systématique pour l'ensemble des projets subventionnables par l'Anah, propriétaires occupants comme bailleurs.

2020 aura permis d'accompagner **7 nouveaux projets de travaux portant sur 12 logements (8 locatifs et 4 propriétaires occupants)**.

2020 est aussi l'année d'achèvement d'autres chantiers importants, comme en témoigne l'inauguration de l'immeuble « La Providence » par Habitat et Humanisme le 8 octobre dernier, après 3 ans de travaux. Le projet comprend 8 logements réhabilités au standard basse consommation, et sont d'ores et déjà attribués.



En parallèle, l'opération de restauration immobilière engagée en 2019 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 13 janvier 2020, déclarant les travaux sur les immeubles concernés d'intérêt public. Son application a permis la mise en vente d'un immeuble pour lequel un projet de 8 logements est à l'étude.

Espace information énergie

La CAGD apporte un conseil aux particuliers à travers les permanences Espace Information Energie, qui sont assurées par l'AJENA tous les vendredi après-midi à Dole. L'année a été fortement perturbée par la crise sanitaire et les permanences physiques ont été interrompues entre avril et août 2020, remplacées au maximum par du conseil téléphonique.

Depuis septembre les permanences ont repris avec une fréquentation habituelle, certains rendez-vous devant être ajoutés en matinée pour éviter une trop forte attente chez les bénéficiaires. L'essentiel des demandes traitées portent toujours sur des projets de rénovation.

Consommation d'énergie issue du réseau de chaleur biomasse

Trois bâtiments du patrimoine de la CAGD sont raccordés au réseau de chauffage urbain alimentant les communes de Dole et Foucherans. Ce réseau est alimenté à 50 % par un combustible biomasse (bois déchiqueté et écorces d'arbres locales).

La médiathèque Hôtel-Dieu, l'hôtel d'agglomération et le CAN ont une consommation 2020 estimative de **700 mégawattheures** de chaleur soit l'équivalent en chauffage de 280 habitants. La substitution de combustible gaz par du bois permet l'évitement d'émissions de **70 tonnes de CO₂** dans l'atmosphère.

A noter qu'à l'été 2021, deux autres bâtiments de la Collectivité seront raccordés au réseau. Il s'agit du Conservatoire de musique et de l'ALSH Rockefeller.

Mise à disposition de surfaces publiques pour la pose de systèmes photovoltaïques

Fin 2018 et en 2020, la CAGD a lancé deux Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) sur son patrimoine en vue d'un investissement par deux entreprises pour la pose de modules photovoltaïques. Les surfaces concernées sont un bâtiment et quatre parkings. L'installation des modules photovoltaïques sur ces surfaces produirait jusqu'à **3300 mégawattheures par an** soit la consommation électrique spécifique de **33 000** habitants du Grand Dole. Les mises en service interviendraient entre fin 2021 et fin 2022.

Production d'électricité par le toit photovoltaïque

En 2020, l'installation sur le toit du CAN a produit 22 mégawattheures d'électricité solaire, soit l'équivalent de l'électricité spécifique de 22 habitants.

Electromobilité

Depuis 2018, le Grand Dole a débuté l'équipement de bornes de recharges électriques pour les véhicules sur les sites de la gare et de l'avenue de Lahr à Dole et sur l'aire de covoiturage de Choisey. Le suivi des consommations électriques des bornes met en évidence l'utilisation croissante de ces équipements, et la réduction des émissions de CO₂ générée. Ces résultats témoignent de l'augmentation de l'électromobilité.

	Consommation (kWh/an)	Equivalent km parcourus en véhicule électrique	Evolution	Réduction des émissions de CO ₂ (t)
2018	14 879	74 396		4.5
2019	18 425	92 127	+ 24%	5.5
2020	26 176	130 882	+ 42%	7.9

3. La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, et après avoir pris part à l'élaboration du Plan Climat du Pays Dolois, la CAGD a formalisé son engagement dans l'élaboration de son PCAET à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en 2017.

En 2018, elle a fait appel au Bureau d'études H3C-Energies pour mener à bien la construction du PCAET et mettre en relation les grands enjeux liés aux changements climatiques et la capacité du territoire à en mesurer l'impact et s'y adapter.

Le PCAET s'appuie sur les mesures déjà existantes et sur un diagnostic complet effectué en 2018, à partir desquels un travail de réflexion a été conduit par les acteurs et partenaires locaux.

Cela a permis d'aboutir à une vision partagée et de dégager six axes stratégiques, qui, en fonction des atouts et des enjeux propres du territoire, sont jugés pertinents pour réduire à la fois son empreinte carbone et sa vulnérabilité : **renovation énergétique des bâtiments, mobilité verte, agriculture durable, réduction de l'impact environnemental des industries, développement des énergies renouvelables et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.**

Ces axes ont été déclinés ensuite en un programme d'actions, dont certaines sont en cours de mises en œuvre.

Le PCAET, engage la CAGD sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable à court, moyen (2030) et long terme (2050). Prévu sur une première période opérationnelle de 6 ans, le plan d'actions sera évalué à mi-parcours en 2023.

En parallèle, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique accompagne et favorise ses objectifs.

L'année 2019 a été consacrée à la phase de validation du PCAET, le projet a été arrêté par délibération le 18 décembre 2019.

En 2020, le plan d'actions du PCAET a été pris en compte dans l'élaboration du CTEI.

Contrat de Transition Écologique et Industrielle – CTEI

Les démarches engagées en 2019 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans à travers l'élaboration du PCAET et l'engagement dans les dispositifs « Territoires d'Industrie » et « Contrat de Transition Ecologique » ont trouvé une première concrétisation lors de la signature, le 28 janvier 2020, du « Contrat de Transition Ecologique et Industrielle du Grand Dole » une première au plan national.

Le Grand Dole et ses partenaires (Etat, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, ADEME, BPI France, Banque des Territoires) s'engagent ainsi ensemble dans un programme évolutif d'actions portées par les acteurs du territoire, organisées autour des thématiques suivantes : **Territoire d'Industrie, Économie circulaire, Énergie, Mobilité, Territoire & Aménagement, Animation, Education et Sensibilisation**. Parmi les projets et actions développé(e)s : la valorisation de l'hydrogène coproduit d'Inovyn, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, le déploiement de la production d'énergie photovoltaïque, l'aménagement de la Voie douce « Grévy », l'adaptation du patrimoine arboré aux effets du changement climatique, etc.

Le CTEI est prévu pour une durée de 4 ans, son programme pouvant évoluer en continu pour intégrer de nouvelles actions. Son comité de pilotage, composé des partenaires engagés, des porteurs de projets/actions et des acteurs économiques du territoire, s'est réuni à deux reprises en 2020.

Soutien aux porteurs de projet innovants

· Soutien au projet de méthanisation Dole Biogaz

Les travaux de construction du site de méthanisation Dole Biogaz de Brevans ont démarré en début d'année, en vue d'une mise en exploitation prévue au printemps 2021. Le Grand Dole est actionnaire minoritaire de Dole Biogaz, aux côtés de la société Ter'Green (Naskeo) et d'un collectif d'une vingtaine d'agriculteurs du bassin dolois. Une réflexion est d'ores et déjà engagée entre Dole Biogaz et le SICTOM sur l'éventualité d'une valorisation des biodéchets par le biais de l'unité de méthanisation.

· Innovia (70 hectares)

Le Pôle d'activité INNOVIA poursuit son développement, avec l'ouverture du site 2F production (fabrication de charpentes métalliques), qui a rejoint les entreprises BGI, Scabois, Ynsect et Cylindre, précédemment implantées. Le site fait actuellement l'objet d'un chantier de fouilles archéologiques d'ampleur régionale, préalable aux travaux d'extensions des viabilisations préparatoires à l'implantation de Colruyt (création d'une base logistique et siège France du groupe). L'entreprise, qui fait référence en Belgique sur le plan de la transition écologique (énergies renouvelables), porte un projet ambitieux sur le plan fonctionnel et architectural, conforme aux objectifs et à l'ambition du Pôle INNOVIA. Les travaux du site Colruyt démarreront à l'automne 2021.

· Filière hydrogène

L'engagement du Grand Dole dans la filière hydrogène s'est poursuivi en 2020, au plan national par l'implication active dans l'AFHYCAC (Association Française de l'Hydrogène et des Piles à Combustible), devenue France Hydrogène. Le projet local VHYCTOR (valorisation et transport d'hydrogène coproduit), a connu une avancée majeure sur le plan opérationnel, avec la **mise en service d'une première station de distribution d'hydrogène localisée sur le Pôle Innovia**, exploitée par DATS 24, filiale du groupe COLRUYT.



Ce site offre également aux acteurs de la filière la possibilité de mener des expérimentations (test de remplissages, de stations, etc.). Sa mise en service entre dans un contexte national et local très favorable, marqué par une visibilité accrue sur les possibilités et échéances de valorisation de la ressource en H2 du site INOVYN de Tavaux. D'autres réflexions sont en cours avec des acteurs du territoire pour des projets de déploiement, principalement dans le secteur de la mobilité (véhicules utilitaires, fluvial...), alors que l'hydrogène est un enjeu principal des plans de relances économiques impulsés à l'échelle nationale et régionale.

· *Partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté sur le foncier agricole et implantation d'une activité de maraîchage*

L'entrée en application du PLUI du Grand Dole a mis en exergue la nécessité de poser une vision anticipatrice prospective sur le foncier à usage agricole. Un partenariat a ainsi été conclu entre le Grand Dole et la SAFER Bourgogne Franche-Comté à travers une convention d'accompagnement pour la maîtrise foncière. Cette démarche, qui repose sur la réalisation d'une étude foncière prospective actuellement en cours, a pour objet d'identifier des opportunités que pourrait saisir le Grand Dole pour la compensation de développements urbains à usage d'habitat ou de développement économique, et/ou de projets environnementaux.

C'est dans ce contexte que l'Agglomération et la SAFER ont œuvré ensemble à l'implantation d'une exploitation maraîchère (safran) à Brevans, sur un terrain propriété du Grand Dole.

Accompagnement et l'aide à la création d'entreprises

A la fois pépinière d'entreprises et point d'accueil unique pour les porteurs de projet de création/reprise/développement d'entreprises, le Centre d'Activités Nouvelles demeure en 2019 un outil majeur pour l'exercice de la compétence économique.

L'année 2019 a été marquée par l'installation et le développement de la start-up Afuludine, dont l'accueil avait nécessité en 2018 la réalisation d'un certain nombre d'aménagements nécessaires au respect de la réglementation ICPE à laquelle la société est soumise.

Ainsi, au 31 décembre 2019, 12 structures étaient accueillies dans le bâtiment en plus du service économique du Grand Dole :

- 8 entreprises : Afuludine, Inoviaflow, DNC Mikit, FCB Isolation, Cobalt Structures, Catherine Bouhand OPC (maîtrise d'œuvre), ABC Téléphonie (téléphonie), Alvéole (architecture)
- 1 école de production : ECCOFOR (section métallerie)
- 3 associations : Initiative Dole territoires, BGE, SASTI, ainsi que des permanences de l'ADIE.

Le guichet unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, mutualisé entre le Grand Dole, Initiative Dole Territoires et BGE Franche-Comté a connu en 2019 une activité importante :

- 40 porteurs de projets d'implantation accompagnés dans leur recherche de foncier / immobilier, en majorité pour une recherche portant sur du foncier (logistique en particulier).
- La demande en surfaces de bureau est également croissante ;

- 537 porteurs de projets / entreprises accompagnés(es) dans le champ de la création / reprise d'entreprise,
- 5 projets accompagnés avec le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises du Grand Dole, pour un montant total de 185 000 €.

- 50 entreprises ont bénéficié de financements au titre de la création-reprise d'entreprise (Initiative Dole Territoires), pour un montant total d'aides tous dispositifs confondus de 760 115 €. Les financements bancaires associés aux aides accordées s'élèvent à 4 262 758 €.

En complément de ces dispositifs, un fonds d'urgence (prêts d'honneur), géré par Initiative Dole Territoires, a été constitué par le Grand Dole en vue de soutenir les TPE du territoire dans la période de crise sanitaire traversée au printemps 2020.

Par ailleurs, l'entreprise AFULUDINE s'est fortement mobilisée, en réorientant ses moyens de production sur la fabrication de gel hydroalcoolique. En soutien de l'entreprise, le Grand Dole s'est investi dans la distribution locale de cette production, notamment en direction des professionnels de santé.

Emploi et Insertion par l'activité économique

L'exercice de la compétence en matière de développement économique du Grand Dole porte également sur l'insertion par l'activité économique.

La programmation annuelle Emploi-Insertion du Grand Dole permet de soutenir des parcours individuels réalisés dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique présentes dans le Grand Dole : Indibat, ALCG, Coopagir, Sinéo, Jura Services, GEIQ Industries, ASMH, Régie de Quartier, Tempo, Agate Paysages, les Loisirs Populaires Dolois, la Roue de Secours, le Café Contact... En 2019 plus de 400 parcours individuels ont ainsi été soutenus, avec un taux de sortie positive de plus de 75 %.

En complément, un soutien financier spécifique est accordé à la Mission Locale Dole-Revermont pour son action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes (85 000 € en 2019). L'action de soutien / promotion de l'apprentissage « Job Dating » qu'elle organise chaque année par le biais du Job Dating est également soutenue.

Enfin, le Grand Dole est intervenu en 2019, en soutien des actions favorisant l'intégration socio-professionnelle des réfugiés (formation ARIQ BTP 2019), et a accompagné financièrement le projet immobilier d'ECCOFOR (100 000 € au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises).

Ces interventions ont pu être maintenues durant l'année 2020, dans un contexte de dégradation forte en matière économique et d'emploi.

II. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La trame Verte et Bleue (TVB) et milieux naturels

Réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois

- Au **Grand-Mont** sur la commune d'Authume, le projet de reprise du site reste à l'étude après une tentative de remise en pâturage expérimental en 2017-2018 sur 14 ha (ânes, mules et chevaux). 1,6 ha est repris en fauche depuis 2016.

Fin 2020, des perspectives s'ouvrent avec un propriétaire de chevaux intéressé par le site, projet à l'étude pour 2021.

- Au **Mont-Coq** sur la commune de Champvans, le Grand Dole a accompagné la commune dans la maîtrise foncière du site, par l'achat d'une parcelle dont l'achat a été conclu en 2020. Le pâturage expérimental (ovin) engagé en 2019 sur tout le site a donné des résultats très encourageants permettant d'envisager sérieusement une reprise pérenne après la réalisation d'aménagements pastoraux. Hiver 2020, deux parcs sont clôturés pour garder ovins, caprins et équins, animaux appartenant à 3 propriétaires distincts engagés ensemble pour un co-pâturage tournant. Le dernier parc sera clos début 2021. Des commodats sont en préparation entre chacun des propriétaires des terrains (commune, Grand Dole) et les éleveurs.

- Au **Mont-Roland**, les aménagements pastoraux ont été améliorés en 2020 (clôtures de séparation dans des parcs).

- A la **Chaude-au-Loup** sur la commune de Rainans, le plan de gestion du site a été approuvé en 2020.



Parallèlement en 2020, le Grand Dole s'est appuyé sur l'étude d'interprétation des Espaces naturels sensibles des Monts Dolois pour engager leur valorisation pédagogique. Un concours photo '**L'Appel des Monts**' a été proposé au public et une exposition itinérante sur l'ENS (Espaces Naturel Sensibles) a été conçue. Elle circulera dans le réseau des médiathèques du Grand Dole et les écoles en 2021.

Observatoire de la biodiversité

Le Grand Dole a élaboré en 2018 à un dispositif d'animation sur la biodiversité auprès des communes qui comprend plusieurs volets : connaissances, mobilisation autour des enjeux de préservation, et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

Testé avec succès sur la commune de Champdivers en 2018, le dispositif a permis dans un premier temps l'émergence d'un projet de création d'un verger municipal, qui a recueilli le soutien financier de la Région. L'expérimentation s'est poursuivie en 2019 sur les communes de Tavaux, Authume et Saint-Aubin. **En 2020**, le dispositif d'animation s'est poursuivi avec l'élaboration d'actions concrètes : constitution d'un corridor écologique à Authume (projet de haie), et restauration d'un réseau de mares à Saint-Aubin.

La possibilité de poursuivre de ce dispositif sur d'autres communes du Grand Dole a été identifiée dans les orientations du CTEI.

Soutien des projets communaux

En **2020**, avec le soutien technique et financier (fonds de concours) du Grand Dole, la commune de **Romange** a réalisé l'aménagement écologique d'une parcelle communale située à côté du groupe scolaire (plantation de haies et de bosquet, création d'une mare pédagogique, cheminements).

Portage de projets par les partenaires associatifs

Les appels à projet destinés aux associations qui œuvrent pour les espaces naturels se sont poursuivis en 2020. Les projets doivent être structurants et répondre aux enjeux de la Trame Verte et Bleue. Quatre associations se sont engagées dans le dispositif : **LPO Franche Comté, Jura Nature Environnement, Dole Environnement, Fédération des chasseurs du Jura.**

Ligue de Protection des Oiseaux Franche-Comté / LPO FC :

- Animation du projet de restauration et de plantation de **vergers** dans le cadre du Plan régional de conservation de la Chevêche d'Athéna

Jura Nature Environnement :

- Animation du programme de conservation des **saules têtards** de la vallée du Doubs (financement des travaux par la CAGD)

Dole Environnement :

- Recherche de la **Couleuvre vipérine** dans le secteur de Dole,
- Inventaires **Lucane cerf-volant** sur Dole et les communes alentours,
- Inventaire amphibien de la **mare du Cros-bleu** sur la commune de Peseux.

Fédération des Chasseurs du Jura :

- Animation de la démarche Observatoire de la Biodiversité sur la commune de Saint-Aubin.

Intervention des structures expertes régionales dans la cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

La préservation du patrimoine naturel du Grand Dole nécessite de :

- Mieux connaître son patrimoine et ses enjeux de conservation,
- Lutter contre les effets de la fragmentation des paysages et du réchauffement climatique sur la biodiversité et anticiper sur les enjeux d'aménagement du territoire,
- Informer le grand public, les gestionnaires, les aménageurs, ... des enjeux sur le Grand Dole.

A ces fins, le Grand Dole mobilise depuis 2012 des structures régionales expertes au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs respectivement avec le Conservatoire Botanique de Franche-Comté - CBNFC-ORI, la LPO, et Jura Nature Environnement.

En **2020**, ces partenaires ont réalisé les actions suivantes :

Jura Nature Environnement :

- Suivi du plan régional de conservation "Castor" sur le territoire du Grand Dole,
- Réalisation du plan de gestion du Mont Coq à Champvans (site en ENS),
- Programme de conservation des saules têtards remarquables sur le secteur de Baverans.

LPO FC :

- Animation du projet Observatoire de la biodiversité du Grand Dole sur les communes pilotes de Champdivers et d'Authume.

CBNFC-ORI :

- Participation au projet Observatoire de la biodiversité en appui pour la synthèse des données,
- Inventaire complémentaire de la flore et de l'entomofaune sauvages dans les forêts humides,
- Animation d'un réseau de correspondants de l'association mycologique et botanique doloise.

Mise en œuvre du programme pluriannuel d'action Trame Bleue

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a transféré sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI au Syndicat Mixte Doubs Loue depuis le 1^{er} janvier 2020.

2. La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire

Natura 2000 : un réseau européen

Natura 2000 est un programme européen mis en place pour enrayer la perte de biodiversité. Sa singularité est de concilier la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore avec les activités humaines. Le réseau Natura 2000 est formé de sites naturels d'exception répartis sur le territoire des 28 pays de l'Union Européenne. Au sein de chaque site, des mesures de gestion sont prises dans le but de préserver, restaurer voire améliorer l'état de conservation des habitats naturels, de la faune et la flore les plus remarquables.

Différents outils contractuels offrent la possibilité de s'impliquer dans une démarche de protection de la nature en contrepartie de compensations financières ou fiscales variables en fonction du niveau d'engagement.

Natura 2000 sur le territoire du Grand Dole

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vu confier la gestion des sites de la Forêt de Chaux (22 009 ha retenus dans le cadre du réseau Natura 2000), du massif de la Serre (4 400 ha retenus) et du site de la Côte de Château le Bois, Gouffre du Creux à Pépé (152 ha).

La mission Natura 2000 portée par la CAGD est entièrement financée via les fonds FEADER.

Amélioration des connaissances

Chaque année, un programme d'études et de suivis scientifiques est établi pour améliorer la connaissance des sites, mieux prendre en compte et protéger la biodiversité lors de la réalisation de projets.

Etudes réalisées en 2020 sur le massif de la Serre

- Inventaire participatif des points noirs d'écrasement des amphibiens,
- Inventaire des amphibiens des mares forestières et prairiales connues,
- Étude ornithologique,
- Recherche de plantes remarquables.

Etudes réalisées en 2020 sur le site de la forêt de Chaux

- Localisation d'une mousse remarquable, le Dicrane vert, en forêt communale de Villars-Saint-Georges,
- Inventaire des papillons de nuit en forêt sur le hameau de Gros Buisson,
- Inventaire participatif des points noirs d'écrasement des amphibiens,
- Suivi des nichoirs et gîtes à chauves-souris sous les aménagements hydrauliques (ponts et buses),
- Inventaires faune et flore sur l'ancienne carrière d'Huffel à Our.

Veille environnementale

Une veille environnementale est réalisée sur les sites afin de favoriser la bonne prise en compte de la biodiversité. Une expertise est apportée aux porteurs de projet pour les aider.

Dossiers traités en 2020 sur le site de la Forêt de Chaux :

- Note technique pour la révision de l'aménagement forestier des forêts communales de Villars-Saint-Georges, de Montbarrey, et Villette-Les-Dole,
- Avis sur la réalisation de travaux d'abattage et de débroussaillage par Réseau Ferré de France sur des emprises forestières à Falletans,
- Participation aux ateliers concernant l'adaptation au changement climatique dans le Val d'Amour.

Dossiers traités en 2020 sur le site du Massif de la Serre :

- Avis sur l'organisation d'un championnat académique (Bourgogne) de raids multisports,
- Avis sur la manifestation sportive VTT tour de la Serre,
- Avis sur un projet d'intervention de brise-roche sur certains affleurements rocheux des prairies de Crocs de Bois à Chevigny,
- Note technique sur un projet de destruction et de construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Menotey,
- Note technique sur des travaux de suppression de haies et de bosquets sur les communes de Rainans et de Chevigny.

Contractualisation

La mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans les sites Natura 2000 prend la forme d'un engagement contractuel.

Contrats forestiers



Des aides financières sont attribuées pour des actions de gestion et de préservation du milieu forestier (mise en place d'îlots de bois sénescents, préservation des arbres porteurs de microhabitats...).

L'objectif est de créer une trame de vieux bois sur les deux massifs forestiers. En 2020, plusieurs communes se sont montrées intéressées mais seul un contrat sur la commune de Plumont en forêt de Chaux a pu aboutir. Il s'agit d'un **contrat îlot Natura 2000 de 3,19 ha**.

Contrats agricoles

Des aides financières pluriannuelles sont attribuées à travers des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) aux agriculteurs pour le maintien, voire le retour à des pratiques agricoles favorables au bon état de conservation et à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

2020 correspond à la fin de la programmation financière du FEADER (programmation 2015-2020), aucune demande d'aide n'a été déposée. Toutefois, en attendant la nouvelle programmation, les contrats arrivant à échéance cette année ont pu être prolongés d'un an pour les exploitants le désirant.

Actions de communication et de sensibilisation

Animations sur le site de la Forêt de Chaux :

- Inventaire participatif des points noirs d'écrasement des amphibiens,
- Inventaire participatif des papillons de nuit au niveau du hameau de Gros Buisson,
- Sortie nature de découverte des chauves-souris forestières et de la gestion du milieu forestier sur la commune de Plumont.

Animations sur le site du Massif de la Serre

- Inventaire participatif des points noirs d'écrasement des amphibiens,
- Chantier écovolontaire – Réalisation de petits travaux de débroussaillage et d'entretien de milieux naturels sur la Chaude aux loups à Rainans,
- Chantier écovolontaire – Restauration de mares et création de trous d'eau sur la commune de Menotey,
- Chantier écovolontaire – Restauration de mares sur la commune de Moissey,
- Chantier écovolontaire – Arrachage de Raisin d'Amérique sur la commune d'Amange (réalisé en partenariat avec le secteur jeune de Damparis),
- Sortie nature « Le chant des oiseaux » sur la commune d'Offlanges,
- Sortie nature pour la Nuit internationale de la chauve-souris à Menotey,
- Sortie nature crépusculaire d'observation de la faune à Vriange.



En raison des conditions sanitaires liées à la COVID 19, certaines animations initialement prévues ont dû être quelque peu modifiées. Ainsi une sortie nature a été repoussée après le confinement et une autre (sortie de découverte de la flore forestière du massif de la Serre sur le territoire de la commune de Moissey) a été transformée en une recherche de plantes remarquables de la Serre. La plupart des inventaires participatifs ont dû être réalisés en huis clos, la période de réalisation ne pouvant être décalée. Les sorties qui ont eu lieu à l'issue du confinement ont été limitées à 10 personnes maximum. Afin de pouvoir faire bénéficier ces animations au plus grand nombre de personnes, une subdivision en plusieurs groupes a été organisée.

3. Sensibilisation à l'éco-citoyenneté



L'action du Grand Dole en matière d'environnement porte à la fois sur des services à la population, du conseil et de l'accompagnement aux communes, de la construction de projets territoriaux, de la mise en œuvre de travaux et de la sensibilisation.

Dans ces domaines, la CAGD poursuit de nombreux objectifs dont celui de favoriser l'écocitoyenneté. De nombreux accueils de loisirs mettent en place des projets avec les enfants dans ce domaine. ***Durant l'année 2020, les projets ont connu des évolutions et des adaptations compte tenu de la crise sanitaire.***

A Dole, des projets ont été mis en place sur le temps péri et extrascolaire :

- **A l'accueil de loisirs George Sand**, l'équipe développe un projet sur les 4 éléments, et un partenariat avec l'association Dole Environnement permet d'accompagner les animateurs. Durant l'été 2020, une première phase a conduit les enfants à découvrir l'Eau : pêche aux barques du 14, animations autour de la faune, la flore à l'étang de Foucherans. Les programmes des mercredis à partir de septembre 2020 sont consacrés à la découverte de Dole à travers l'aspect environnement : découverte des insectes et de la faune au jardin des Chevannes, découverte des fourmis le long du canal. Cependant, la crise sanitaire et le mauvais temps ont modifié quelque peu les projets.

- **L'accueil de loisirs de Crissey**, a mis l'accent sur la Nature durant le mois d'août, avec en fil conducteur la création d'un petit jardin aromatique : défrichage, aménagement, plantation, fabrication d'un hôtel à insectes installé à proximité du jardin...

- **Le Conseil Municipal des Enfants** a validé et mis en place un projet de la commission « Environnement » : la distribution de cendriers de poche durant le festival Cirques et Fanfares. Compte tenu de l'annulation de ce dernier, les jeunes conseillers ont souhaité pouvoir terminer ce projet. Deux samedis matin du mois d'octobre, ils ont distribué ces cendriers de poche sur le marché couvert, dans les rues du centre-ville et dans les bureaux de tabac et bars.

● **Les accueils de loisirs du multisite Nord** (Authume, Amange/Chatenois, Jouhe/Biarne, Brevans/Baverans, le RPI de Menotey). L'ensemble des accueils de loisirs péri et extrascolaires poursuivent leur engagement depuis plusieurs années sur des thèmes en lien avec l'écocitoyenneté. A ce titre de nombreuses actions se poursuivent : poursuite du projet lutte contre le gaspillage alimentaire. Les actions mises en place sont la réalisation de menus visuels, présentation des plats par table, animation sur l'alimentation ...

Au quotidien, les enfants recyclent pour l'association "Tous ensemble pour Ophélie", font du tri sélectif en périscolaire.

● **L'accueil de loisirs de Damparis** : tous les projets de l'accueil de loisirs, en lien avec le projet d'école mais aussi ceux de la commune sont axés sur le développement durable et l'écocitoyenneté. Chacune des activités est mise en place en favorisant au maximum la récupération, le tri sélectif, l'observation et la création en tout genre (découverte des insectes, de la flore, réalisation du vivarium...).

● **L'accueil de loisirs périscolaire de Romange**, poursuit son projet éco citoyen en portant son attention sur le gaspillage alimentaire, sur le tri sélectif, sur la réalisation d'un jardin avec les enfants en lien avec le projet d'école, et en développant des activités autour de la découverte de notre planète.

● **La collaboration avec la Grande Tablée et le CPIE du Jura se poursuit**, avec la mise en place de rencontres entre les différents personnels, des temps de formation en commun, des expérimentations sur certains restaurants scolaires.

4. Qualité de l'Eau

Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Ce service concerne les habitations non raccordées à un système d'assainissement collectif, soit environ 6835 habitants.

Le taux de conformité des installations est de 98%.

Un programme d'animation incitant les propriétaires à la réhabilitation d'installations présentant un risque sanitaire ou pour absence d'installation se poursuit depuis 2015 jusqu'à juin 2021. Une dizaine de **projets ont été financés ou sont en cours d'instruction en 2020** ce qui porte le total à 65 depuis le début du programme.

Un contrat d'animation spécifique a été mis en place sur la commune de **Falletans** pour 70 habitations en réhabilitation, en lien avec les travaux sur le ruisseau traversant le village ; il se poursuit jusqu'en mars 2023 et a déjà permis la rénovation de **14 installations**.

En 2020, les délégataires continuent les visites à domicile dans le cadre des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les communes de Dole, Nevy-lès-Dole et les communes du secteur Nord et Ouest de Dole.

Service Eau et Assainissement

Au 1^{er} janvier 2020, et suite à la Loi NOTRe, du 7 août 2015, la communauté d'agglomération du Grand Dole a repris la compétence Eau potable et Assainissement Collectif pour l'ensemble des communes du Grand Dole.

En matière d'eau potable, elle se substitue aux communes dans les syndicats d'eau existants sur le territoire.

En matière d'assainissement, c'est la Communauté d'Agglomération qui exerce la compétence sur son territoire hormis pour 10 communes qui ont demandé, comme la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 le leur permet, une délégation de compétences.

Un Schéma Directeur d'Assainissement est en cours sur l'ensemble des communes du Grand Dole : il comprend un diagnostic des réseaux existants, l'étude des travaux d'amélioration nécessaires, l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement et l'élaboration et/ou la mise à jour des plans de zonages d'assainissement.

III.L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1. Soutenir l'offre culturelle

La Communauté d'agglomération du Grand Dole œuvre depuis 2012 dans le domaine de la lecture publique et du patrimoine écrit. Grâce à ses 7 établissements, ses 8 bibliothèques associées et ses 12 points lectures qui maillent le territoire, le service soutient au quotidien l'ensemble des objectifs de développement durable par :

- la mise à disposition d'un réseau de points d'accès ;
- la réduction des inégalités dans l'accès à l'information et à la culture ;
- la promotion de l'alphabétisation universelle, y compris la maîtrise du numérique, des médias et de l'information ;
- la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication¹.

L'axe de développement principal "**élargir les accès à la lecture publique**" emprunte plusieurs voies, parmi lesquelles, ont été privilégiés :

- L'enrichissement permanent de la **bibliothèque numérique** d'œuvres contemporaines, accessible 7 jours sur 7, à distance (PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque). L'accès à des milliers d'ebooks : romans, livres lus, mangas, BD, livres pour enfants... a été largement facilité pendant, et à la suite du confinement. Et les actions de formation des usagers se poursuivent, dans les bibliothèques et sur RV au domicile même des abonnés. Le partenariat avec la médiathèque départementale complète ce dispositif en donnant accès à l'offre JuMel, soit : encore plus de livres numériques, des magazines numériques, de la musique en ligne, des films en VOD et des cours en ligne.

¹ ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU

- la refonte du **site web**, plus simple d'utilisation, offre de nombreux avantages : un nouvel affichage plus clair et fonctionnel, une navigation intuitive adaptée à la consultation sur ordinateur, tablette, smartphone... ; plus de conseils pour choisir ses documents et un accès aux [nouveautés](#) dès la page d'accueil ; plus de fonctionnalités depuis son compte abonné ; plus d'infos pratiques sur l'ensemble des [bibliothèques](#)
- l'installation d'**automates** dans les 3 plus grandes structures du réseau afin de diminuer les temps d'attente (transaction de prêt et retour plus rapide), d'apporter plus de confidentialité et d'autonomie aux usagers et de permettre au personnel d'être plus disponible pour renseigner, orienter, conseiller, faire de la médiation (notamment numérique)
- la mise en place d'un service de **portage à domicile** : en collaboration avec les bibliothécaires, une équipe de bénévoles apporte les documents au domicile des personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer (éloignement, handicap physique, immobilisation temporaire..)
- l'ouverture d'un **Drive**, service indispensable dans le contexte de crise sanitaire mais aussi pour tenir compte des nouvelles pratiques des usagers : service simple, rapide et sûr pour commander jusqu'à 15 documents et les récupérer quand on le souhaite. Le service s'accompagne d'un suivi (téléphone ou mail) pour conseiller et répondre aux questions et attentes des usagers
- la programmation d'**animations** sur le thème de la **biodiversité** centrée sur l'agglomération du Grand Dole, en partenariat avec ces acteurs locaux : notamment la réalisation d'un court métrage avec la participation d'une classe de la **filière DNMade du Lycée Jacques Duhamel**, des collègues du **service Environnement du Grand Dole**, ainsi que de l'**association Dole Environnement**. Ou encore l'accueil d'auteurs comme François Roussel et Isabelle Collombat et l'installation d'une exposition sur les insectes "Enquête d'insectes" : pour mieux comprendre la biodiversité, l'importance de préserver les espèces et leur environnement, à destination du jeune public, des familles et des scolaires.

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté et aux inégalités.



2. Soutenir l'offre sportive du territoire

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est donnée pour mission de permettre à l'ensemble de ses habitants un **accès à de grands équipements sportifs et à des spectacles sportifs** organisés sur le territoire grâce à son soutien financier.

Un état des lieux a été réalisé afin de connaître le nombre et la nature des équipements sur le territoire et leur implantation, identifier les espaces en manque d'installations sportives et envisager les solutions de développement.

On dénombre sur le territoire :

- 180 équipements sportifs
- 235 espaces de pratique
- Tous les sports dits "traditionnels" sont pratiqués
- Plus de 45 disciplines exercées

La CAGD a retenu 5 types d'installations sportives qu'il faudrait retrouver dans chaque bassin de vie afin de garantir un accès aux pratiques sportives, à tous et à toutes, en limitant les déplacements inconsiderés, facteurs d'exclusion et de discrimination, générateurs de charges supplémentaires et de dégradation de qualité de vie pour les familles.

Equipements sportifs à retrouver dans chaque bassin de vie :

- Terrain de grands jeux
- Court de tennis
- Salle multisports
- Salle d'arts martiaux
- Salle de gymnastique volontaire/ danse

Suite à cette étude plusieurs perspectives sont envisagées pour les prochaines années :

Rénovation des équipements existants

- Aires de jeux et annexes des terrains de grands jeux
- Aires de jeux et annexes des salles multisports
- Plan annuel de maintenance salle multisports / TGJ / Court de tennis

Construction de nouveaux équipements

- Salle multisports secteur Est
- Salle multisports secteur Centre Ville.
- Piscine couverte utilisation clubs et loisirs
- Aménagement des espaces naturels

Des équipements répondant à des besoins d'évolution

- Les pratiques familiales
- Multifonctionnalités
- En milieu rural des équipements polyvalents adaptable à la fluctuation du mouvement sportif
- Des équipements pour les clubs mais également ouverts aux non licenciés

Forts de ces conclusions, les efforts entrepris par la CAGD se conjuguent sur plusieurs années.



La construction en 2016 de la salle multisports communautaire de Saint Aubin pour la pratique du sport scolaire, l'entraînement des clubs sportifs du Grand Dole et l'organisation de compétitions de niveau départemental, les aménagements sur la piste BMX de Tavaux, concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Dans la continuité, la CAGD a repris depuis 2018 la gestion des terrains en herbe de Tavaux et Damparis pour la pratique du foot et rugby ainsi que le stade Bobin à Dole (foot, athlétisme et rugby).

L'implantation d'un nouvel équipement sportif sur le secteur NORD/EST du territoire a été étudiée en 2020.

Mise en œuvre d'un réseau de sentiers de randonnées pédestre et de boucles VTT

A la suite de l'aboutissement du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée - PDIPR du Grand Dole qui s'est concrétisé par le balisage et la réalisation d'une signalétique directionnelle dédiée de **230 km de sentiers de randonnée** pédestre et de 15 boucles VTT sur le territoire du Grand Dole, l'action s'est poursuivie en 2020 par l'édition d'un cartoguide de randonnée et la conception des panneaux Relais d'Information et Service.



Sport / Prévention

L'organisation des **séances d'activité sportive hebdomadaires proposées aux agents et élus de la collectivité s'est poursuivie début 2020**, permettant une approche prévention/santé par le biais du sport.

La pratique régulière d'une activité physique, même d'intensité modérée, est un facteur majeur de prévention des principales pathologies chroniques.

L'objectif étant la réduction des risques car d'après le professeur Bigard (président de la société française de médecine du sport) il est possible de réduire de 25 à 30% le risque de cancer du sein, de 25 % le risque de cancer du côlon et de 35 à 40% le risque d'accident vasculaire cérébral par une pratique régulière d'activité physique. Ces bénéfices se vérifient aussi pour le diabète et l'arthrose.

Un comportement sédentaire est très à risque, il faut intégrer l'activité physique tout au long du quotidien et de la vie. Lors de ces séances, il n'y a pas de notion de compétition.

C'est pourquoi le fait de se retrouver entre collègues, du même service ou de services différents dans un contexte autre que professionnel permet d'avoir une plus grande motivation et d'avoir par la suite des relations professionnelles plus apaisées.

Lors de la période de confinement, les agents de la collectivité ont pu bénéficier de l'envoi hebdomadaire de recommandations et de vidéo pour la pratique d'une activité physique à domicile afin de lutter contre les effets de la sédentarité.

Sport / Santé

Un dispositif à destination des enfants de 8 à 12 ans est décliné au travers de **séances d'animations sportives extra-scolaires** pendant les vacances. Il s'agit à travers ces séances de redonner le goût de la pratique d'une activité physique aux enfants, quelle qu'en soit la forme et leur transmettre des notions accessibles de nutrition suivant les recommandations du Plan Nationale de Nutrition Santé (PNNS).

En 2019, un programme poursuivant ces objectifs a été organisé par le service des sports en partenariat avec les Ateliers Pasteur, l'Espace santé ESOP, le réseau REPPPOP.

Un dispositif à destination des seniors a été mis en place en 2020, il s'agit de séances de Gateball (variante du croquet).

3. Santé

Localement, les associations œuvrant en matière de prévention et de promotion de la santé sont soutenues par la ville de Dole. Elles sont accompagnées sur les différentes manifestations qu'elles organisent à l'occasion des campagnes de promotion et de la prévention autour notamment des cancers, de la nutrition et de l'activité physique, en direction des seniors et des jeunes.

Le pôle santé participe activement à l'élaboration du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale) sur le Jura et anime régulièrement une cellule de cas complexes avec les principaux acteurs du territoire dolois. Cette espace de concertation et d'échanges s'inscrit dans le cadre du Contrat Local en Santé Mentale de la ville de Dole.

Depuis 2018, le Contrat Local de Santé est désormais de la compétence du Pays Dolois qui a œuvré au cours de l'année 2019 à l'élaboration du diagnostic en collaboration étroite avec les partenaires de la santé et du soin sur le territoire.

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1. Renforcer les solidarités territoriales

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'inscrit dans plusieurs réseaux, à différentes échelles, afin de permettre un travail avec d'autres collectivités sur des problématiques communes.

- A l'échelle locale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre de l'Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales (ARAPT) du **Pays Dolois** aux côtés des Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord et du Val d'Amour. Le Pays est l'échelle de contractualisation de la Région pour le contrat "Cap Territoire", pour lequel la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois ont choisi comme fil directeur "l'accueil et l'attractivité. Par ailleurs, en 2020, l'ARAPT a travaillé sur la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) et d'un Contrat Local de Santé (CLS). Elle a également travaillé sur l'amélioration du public en forêt de Chaux.
- A l'échelle Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du **Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** qui regroupe également les Communautés d'Agglomération ou de communes de Lons, de Besançon, de Pontarlier, de Vesoul et de Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité. Ainsi, les projets de requalification du quartier « rive gauche » du Doubs et d'aménagement « nature » du cœur de quartier sur la friche Carrel sont tous deux portés et soutenus dans le cadre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, notamment vis à vis des financements européens.

2. Mise en place de schémas et de planifications

Le 18 décembre 2019 la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé son premier **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) entrepris 4 ans auparavant. L'aboutissement de ce grand projet pour la communauté d'agglomération constitue un socle commun pour la politique d'aménagement de l'espace.

Fruit d'un diagnostic très complet du territoire du Grand Dole et d'une riche concertation, il pose les grands principes en matière d'organisation de l'espace communautaire. Il encadre les ambitions du territoire en matière de développement économique et résidentiel en apportant une cohérence à l'échelle de 47 communes.

Le PLUi trouve des applications immédiates dans les règles qu'il impose aux projets d'urbanisme. Il facilite aussi le travail entre les différences compétences du Grand Dole. Les études de diagnostic réalisées pour le PLUi sont une ressource pour les services qui travaillent leurs politiques thématiques : petite enfance, assainissement, mobilités douces... Les documents du PLUi ont été exploités, soit pour compléter les analyses des besoins des habitants, soit pour coordonner les grands choix des différentes politiques sectorielles.

Cette meilleure connaissance partagée du territoire du Grand Dole est aussi un atout pour positionner l'intercommunalité dans des échelles géographiques supérieures. Un PLUi quasiment abouti a aidé le Grand Dole à se projeter au travers du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires** (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté en cours d'élaboration en 2019.

Parallèlement, pour le centre ancien, le **Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)** qui régit le Site Patrimonial Remarquable a été **mis en révision** en 2018. Le futur document permettra une adaptation du cœur historique aux modes de vie contemporains tout en préservant ses qualités architecturales et urbaines ; la réduction de vacance commerciale et de vacance dans l'habitat permettra aussi la limitation de l'étalement urbain.

Le travail d'état des lieux général s'est poursuivi en 2019 par le début de l'inventaire des espaces ouverts (cours, jardins, espaces publics). Ensuite 2020 est consacré à l'inventaire des immeubles (visites d'immeubles, rédaction des fiches, numérisation...).

Sur le **volet habitat**, le Programme Local de l'Habitat été adopté définitivement le 19 septembre 2019. La déclinaison opérationnelle du programme d'actions va pouvoir être mise en œuvre avec les objectifs suivants :

- Agir sur le parc existant : lutte contre la vacance, restructuration du parc obsolète ;
- Modérer les objectifs de construction, en lien avec le PLUi ;
- Maintenir le taux de logement social à 16 % du parc de résidences principales.

Le **Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)**, outil visant à renforcer le caractère qualitatif du paysage urbain, ne sera pas traité directement dans le PLUi mais fait l'objet d'une **procédure d'élaboration complémentaire** selon les dispositions des articles L.581-14 et suivants du code de l'environnement. Ce projet est relancé au dernier trimestre 2020 pour une approbation prévue en 2021.

La finalité de ces démarches est de définir un projet de territoire cohérent à l'échelle du Grand Dole en prenant en compte sa place dans la nouvelle grande région. Il s'agira d'articuler les différents enjeux de l'urbanisation avec l'habitat, la mobilité, le développement économique, la préservation de l'environnement, du cadre de vie et du paysage.

Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des services de mobilité

Le Grand Dole souhaite diversifier les services de mobilité sur son territoire pour mieux répondre à la demande des usagers qui évolue constamment. Le réseau de transport TGD reste la base de ces services, mais est désormais complété par le service VDole de location de vélo longue durée, par une plateforme de covoiturage adossée à un programme de fidélité Gotoo Dole, un service d'information voyageur temps réel, d'une nouvelle aire de covoiturage. Par ailleurs, l'aéroport de Dole Jura vient compléter l'offre de service en matière de mobilité proposée aux Grands Dolois.

Transports du Grand Dole (TGD)

Le réseau a fait l'objet d'adaptations successives depuis 2009. La Délégation de Service Public a été renouvelée en septembre 2016 avec un nouveau réseau. Le maillage du territoire permet un accès au service de tous les habitants grâce à la mise en place de plusieurs services complémentaires :

- Les lignes régulières urbaines,
- Les lignes régulières interurbaines,
- Les lignes interurbaines sur réservation,
- Le « Flexi job » ouvert de 4h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h00
- Le « Flexi PMR qui a pour objectif de permettre un accès au système de transports en commun aux personnes à mobilité réduite.
- Les lignes Cœur de Ville : ces lignes existent depuis septembre 2016, à l'attention principalement des personnes âgées de Dole qui souhaitent se rendre en centre-ville.

Les services connexes ont été améliorés pour simplifier l'usage par les habitants du Grand Dole et inciter à l'usage des transports en commun :

- Des réservations possibles par Internet,
- Le renouvellement des abonnements sur le site Internet du réseau,
- Un système d'information voyageur aux principaux arrêts du réseau
- Une alerte SMS en cas de dysfonctionnement sur le réseau.

Le réseau a été largement perturbé entre le 16 mars et le 31 août en raison de la crise sanitaire. Le service a été maintenu pendant toute la durée du confinement, tant les lignes urbaines que le service Flexi-job. A partir du 11 mai, la fréquence de passage a été augmentée pour s'adapter aux reprises progressives des établissements scolaires et de l'activité économique.

Des mesures spécifiques ont été prises pendant cette période pour assurer la sécurité des voyageurs et des conducteurs :

- Interdiction de montée par l'avant (donc gratuité de fait)
- Nettoyage renforcé des véhicules
- Installation d'une séparation entre les conducteurs et les voyageurs

Le réseau fonctionne normalement depuis septembre 2020, la fréquentation est presque revenue à son niveau avant crise sanitaire.

Développer le covoiturage

Aménagement d'une aire de covoiturage à Authume

Après l'aménagement d'une aire de covoiturage à Choisey en sortie d'autoroute en 2018, les réflexions sont engagées sur l'aménagement d'une aire de covoiturage à Authume, à la sortie de l'autoroute. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours, les terrains sont acquis par le Grand Dole en 2020. Les travaux se réaliseront en 2021, en parallèle des travaux de création d'un giratoire sur la RD 475 par le Département du Jura.

La mise en accessibilité du réseau

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau a été approuvé en octobre 2015.

Il prévoit que les véhicules soient accessibles. Une attention particulière a été portée aux nouveaux véhicules lors du renouvellement du réseau. Les bus sont tous accessibles, tout comme les cars circulant sur les lignes régulières ouvertes à tout public.

Les quais nécessitent d'être aménagés. 58 ont été identifiés comme prioritaires et 50 d'entre eux doivent par conséquent faire l'objet de travaux pour répondre aux conditions d'accessibilité.

En **2020**, les aménagements ont été ralentis, seul un quai, à Foucherans Poste a été mis en accessibilité. Les projets initialement programmés en 2020 seront reportés en 2021.

Aéroport Dole Jura

L'aéroport Dole Jura, basé à Tavaux, idéalement situé au cœur de la Région Bourgogne Franche-Comté, assure un rôle de plateforme régionale pour l'activité de transport commercial de passagers à destination des pays européens et méditerranéens. Le Grand Dole est partie prenante dans cet équipement qui contribue à la mobilité des habitants du territoire et plus largement des bassins de vie de Dijon et Besançon. L'aéroport contribue également au développement d'activités connexes grâce à l'espace économique Aéro pôle du Grand Dole, ainsi qu'au rayonnement du territoire.

L'année 2020 a été marquée au plan national et international par une diminution historique du trafic aérien, qui a impacté directement la plateforme de Dole-Jura : absence de vols charter, diminution des vols réguliers, reprise des vols pour le Maroc en novembre...

Pour autant, un certain niveau d'activité a été conservé en 2020 : 38 331 passagers commerciaux (111 161 en 2019), 9 600 mouvements (13 090 en 2019), dont 7 560 mouvements d'aviation générale (aéroclubs, aviation d'affaire, entraînements).

Enfin la plateforme de Dole-Jura a accueilli durant la première phase de la crise sanitaire de la Covid-19, 19 vols sanitaires destinés à acheminer des malades vers la Région Sud-Ouest.

3. Une prise en compte de chaque territoire

Conférence des Maires

Inscrite dans le mode de fonctionnement de l'Agglomération, la Conférence des Maires est une **instance de coordination** entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, au sein de laquelle il peut être débattu de tous sujets d'intérêt communautaire et

relatifs à l'harmonisation de l'action de ces collectivités.

Composée de l'ensemble des maires des communes de la Communauté d'Agglomération, cette instance permet des échanges basés sur la prise en compte de chaque territoire

Conseil et soutien aux financements des projets communaux

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole apporte ses compétences et son expertise aux communes, dans le cadre du financement de leurs projets d'investissement. Un fonds de concours a ainsi été mis en place en 2018 à destination des communes ; ce fonds de concours permet à ces dernières de bénéficier :

- d'une expertise technique ciblée de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération, quelle que soit la nature du projet
- d'une aide financière plafonnée à 10 000 € par commune et par an (avec un autofinancement minimum de la commune de 50%, toutes autres subventions déduites).

En 2020, 47 dossiers ont été déposés par 32 communes au total, qui ont ainsi pu bénéficier d'un fonds de concours pour leur projet communal. Ces fonds de concours servent à financer principalement des projets de restauration de patrimoine (église, cimetières...), des extensions et mises en accessibilité de bâtiments communaux (écoles, salles des fêtes...), des aménagements d'aires de jeux et de terrains de sport...

En 2020, la Communauté d'Agglomération a ainsi investi dans les projets communaux à hauteur de 268 913 €, pour un montant d'investissement global sur le territoire de 1 082 735 € HT.

Conférences des Secrétaires de Mairie

Une nouvelle instance a été mise en place en 2018, à destination des secrétaires de mairie. L'objectif de ces conférences est de pouvoir informer et échanger sur les décisions et projets importants de la Communauté d'Agglomération et de dynamiser le réseau technique au sein de l'ensemble des communes du territoire.

En 2020, cette instance n'a pas pu se réunir en raison de la crise sanitaire.

IV.LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Valorisation des commerces de proximité

Les actions de développement durable menées dans le cadre de la politique en faveur du maintien des commerces de proximité

En matière de développement commercial, l'objectif principal est de limiter les déplacements de consommation et de favoriser la consommation de produits en filière courte. La politique "développement durable" du territoire s'exprime ainsi par le biais de plusieurs dispositifs :

Achetez à Dole

L'année 2020 fut particulière, ainsi pour répondre à la crise sanitaire, la communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et l'Office de Commerce ont pris une série de mesures afin d'accompagner le tissu économique local qui ont conduit à des résultats positifs : 183 commerçants adhérents à la plateforme, plus de 90 commerçants ayant mis des produits en ligne pour un total de plus de **4 500 produits disponibles à la vente**.

KDOLE

En 2020 la forte mobilisation des acteurs locaux a permis de vendre **plus de 340 000 € de chèques cadeaux**, consommés chez les commerçants, artisans et restaurants locaux adhérents.

Cœur de Ville

Pour la troisième année consécutive, le bilan des ouvertures et fermetures de commerces sur le centre-ville est positif. Il y a eu en 2020, 23 ouvertures pour 16 fermetures, ce qui indique que **le taux de vacance commerciale poursuit sa diminution** et ce malgré l'année compliquée passée.

Les boutiques éphémères de l'été et de Noël ont été renouvelées avec un bilan toujours très positif avec 56 artistes et 7 artisans accueillis.

Le dispositif des pépinières commerciales s'est poursuivi avec six pépinières accompagnées en 2020.

2. Schéma de mutualisation

Les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ont imposé aux intercommunalités l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services à l'échelle de leur territoire.

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi été adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016.

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des actions suivantes :

- Le renforcement du service de remplacement des secrétaires de mairie, constituée désormais de 9 secrétaires permanentes, affectées de manière pérenne auprès de 11 communes du territoire et effectuant des remplacements ponctuels auprès d'autres communes, selon les besoins,

- La mise en place, de manière expérimentale, d'ateliers numériques à destination des habitants de 8 communes du territoire ; la démarche a été interrompue en raison de la crise sanitaire, mais pourra être reconduite en 2021 pour les communes volontaires,
- La poursuite des groupements de commande, dans le cadre du Club Acheteurs mis en place par la Communauté d'Agglomération en 2019, avec notamment en 2020 le déploiement du logiciel de gestion des cimetières auprès de nouvelles communes et la préparation du groupement de commandes sur la vidéo protection.

3. La Restauration scolaire

Depuis le 1er septembre 2017 la compétence de la restauration scolaire a été reprise par la CAGD.

Six prestataires assurent la confection et/ou livraison des repas à destination des restaurants scolaires du territoire du Grand Dole.

Parmi ces prestataires, la Grande Tablée à Dole (livraison de 27 restaurants scolaires), la restauration municipale de Lons-le-Saunier (livraison du restaurant scolaire de Saint-Aubin) s'engagent dans une démarche de développement durable.

Le syndicat mixte de la Grande Tablée

La Grande Tablée a produit **200 137 repas à destination des enfants** en période scolaire et pendant les vacances (Fermeture des écoles pour confinement du 16 mars au 14 mai) . Le syndicat mixte prépare les repas des restaurants scolaires d'Authume, Brevans, Champvans, Choisey, Damparis, Le Deschaux, Foucherans, Menotey, Parcey, Romange, Sampans, Tavaux, Villette les Dole et les 10 restaurants dolois. Depuis la rentrée scolaire 2020, le restaurant scolaire de **Rochefort sur Nenon** est également fourni par la Grande Tablée.

La Grande Tablée favorise les circuits courts avec un apport en termes de volume d'achat de plus de **30% de produits locaux dont 4% de produits sous signe de qualité** et plus de **20% de produits bio**.

Pour quels produits :

- Les yaourts proviennent de l'ENIL Bio de Poligny
- Les fromages, Comté, Morbier sont issus du Jura
- Les viandes de bœuf, de veau et de porc sont en provenance du Jura
- Les légumes sont produits en partie à Rahon, Perrière sur Saône et Auxonne
- Les légumes sont ensuite traités par la légumerie bio de Lons-le-Saunier notamment les crudités
- Les lentilles proviennent de Champdivers
- Le pain est confectionné par 6 artisans boulangers locaux, situés dans certaines communes accueillant un restaurant scolaire.
- Le pain complet bio servi tous les jeudis est fabriqué à la Chapelle-sur-Furieuse

La politique de développement de la Grande Tablée est de produire un maximum de préparations "maison" avec des produits frais et locaux, favorisant une provenance permettant une traçabilité sans équivoque.

La Grande Tablée propose, conformément à la loi Egalim, une fois par semaine des repas végétariens essentiellement des recettes maison à partir de produits bio.

Recyclage :

Utilisation de barquettes de conditionnement en polypropylène ; elles sont actuellement recyclables sur les sites de restauration satellites. Des essais sont en cours avec des barquettes en cellulose 100% compostables en une alternative au polypropylène, matériau qui sera interdit pour la remise en température des plats à compter de 2025.

Compost :

Des composts sont installés à côté de la cuisine.

Gérée par la **Régie de quartier**, l'utilisation de ces composts permet le recyclage de tous les déchets de légumes avec un traitement de proximité.

Consommation d'énergies :

Avec la réfection des locaux, la Grande Tablée a fait l'acquisition d'un **optimiseur de puissance électrique** qui permet de faire des économies notamment au niveau de la chaîne du froid.

Plusieurs chambres froides sont branchées sur l'optimiseur de puissance qui régule la température en fonction de la demande.

La consommation électrique n'est pas constante et elle s'adapte aux besoins permettant ainsi une meilleure gestion.



Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Un travail en collaboration avec le CPIE de la Bresse du Jura est engagé, et permet aux différents corps de métiers (agents de la Grande Tablée, animateurs et agents de restauration) de mieux appréhender les contraintes de travail de chacun, de mieux se connaître, et de réfléchir ensemble à une organisation de qualité respectueuse des enfants mais aussi de l'environnement. La première phase de formation a

été mise en place durant l'année 2018, et en 2019 les **sites d'Authume, Brevans et Menotey** ont été **sites pilotes** afin d'aller plus loin dans le projet. Un outil démultipliable a ensuite mis en place sur les sites de Romange et Rockfeller. Mais l'expérimentation a été stoppé par la crise sanitaire. Cet accompagnement sur les multisites d'Authume permet d'identifier les volumes gaspillés et sert de site de référence à la Grande Tablée. La démarche vise à mettre en place un protocole de pesées simples, ajusté au territoire et à l'organisation de la Grande Tablée. La dernière phase de formation permettra également la mise en place d'un **programme pédagogique** qui servira aux animateurs en vue d'une **réduction du gaspillage alimentaire**.

La cuisine centrale de Lons-le-Saunier

Elle livre le restaurant scolaire de Saint-Aubin, à raison de 11 000 repas par an.

25% des produits utilisés pour la préparation des repas sont issus des circuits courts bio et 10% des achats locaux non bio. En matière de recyclage, les barquettes de conditionnement sont à usage unique et destinées au recyclage dès la fin du service de restauration.